

LES SALAIRES DANS LES REGIONS FRANCAISES

Céline ROZENBLAT, Université Paul Valéry Montpellier III

Type : TD (recommandé pour l'initiation sur tableur)

Niveau : DEUG

Durée : 1 heure si on le montre uniquement
3 heures si on effectue l'ensemble des opérations et de la cartographie manuellement ou sur ordinateur

Thèmes : GEOGRAPHIE REGIONALE, GEOGRAPHIE ECONOMIQUE,
STATISTIQUES APPLIQUEES A LA GEOGRAPHIE

Objectifs :

Le but de cet exercice est de **montrer qu'un phénomène discriminatoire** comme les inégalités de salaire moyen entre les régions françaises dépend, certes, de différences régionales de niveaux de salaires, mais **ne peut être réellement perçu que si l'on retire l'effet direct qu'a, sur les salaires, la composition socio-professionnelle des salariés.** Ainsi, la différence entre le salaire moyen régional et la moyenne française est décomposée en deux phénomènes bien distincts :

- **l'effet structurel** : où l'on montre qu'une partie de cette différence provient de la plus ou moins grande qualification des salariés ;

- **l'effet régional (ou résiduel)** : où l'on met en évidence les différences de salaires inter-régionales, à structures socio-professionnelles des salariés égales pour toutes les régions.

Déroulement :

Cet exercice ne nécessite aucune connaissance particulière en statistiques, mais au minimum une calculatrice, un peu de bon sens, et un petit effort de concentration... Son déroulement est, de plus, à géométrie variable. On peut se contenter de ne montrer aux étudiants que le mécanisme et leur donner tous les résultats en les commentant, ou leur faire construire tous les résultats.

Pour l'utilisation sur un tableur (même le plus simple qui soit), il suffit de leur fournir les trois premiers tableaux, et de leur faire calculer le tableau 4 en travaillant sur les cellules du tableur (et non les chiffres), ce qui leur fera connaître le calcul élémentaire sur tableur. Les étudiants peuvent ensuite réaliser le graphique avec l'aide du tableur. Ceci peut constituer une étape d'initiation au tableur tout en faisant un exercice géographique intéressant. Cette expérience a été faite en Licence. Les étudiants ont semblé satisfaits de cette manipulation et de sa construction originale, d'autant qu'elle est rapide (1 heure 30 en salle d'informatique sans la cartographie).

Présentation :

On sait qu'en France existent des différences de salaires assez importantes d'une région à l'autre (Tableau 1, Figure 1). On remarque sur la carte des salaires moyens élevés notamment en Ile-de-France, en Région Rhône-Alpes, et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi que des salaires moyens particulièrement faibles dans la région Poitou-Charentes, dans le Limousin, et en Franche-Comté.

On fait l'hypothèse que ces différences dépendent de deux phénomènes :

- De la composition socio-professionnelle régionale de la population active salariée.

Dans les régions où les catégories bien rémunérées sont nombreuses, le salaire moyen a tendance à être plus élevé. Cet effet de la structure de la population active sur le salaire moyen régional est appelé "**effet structurel**".

- Des différences de rémunération d'une région à l'autre dans une même catégorie de salariés.

A travail et qualification égale, les salaires sont plus forts dans certaines régions que dans d'autres. Ceci est une caractéristique régionale provenant d'effets qui sont le plus souvent multiples et complexes : c'est ce que l'on appelle "**l'effet régional**" (ou plus généralement "**l'effet résiduel**").

On se pose alors la question suivante :

Si une région (comme par exemple l'Ile-de-France) a un salaire moyen supérieur au salaire moyen national, est-ce parce qu'elle compte plus de salariés des catégories socio-professionnelles élevées (effet structurel), ou bien est-ce parce qu'une ou plusieurs de ses catégories de salariés sont mieux rémunérées qu'ailleurs (effet résiduel)?

Dans la plupart des différenciations inter-régionales, les deux effets se combinent : il est alors intéressant de les isoler. Ceci permet de mettre en évidence notamment l'effet régional, qui caractérise les "**véritables**" **inégalités inter-régionales de salaires** (dépourvues des effets de la qualification de la main-d'oeuvre).

On va donc s'attacher à montrer de quelles manières les différences entre les salaires moyens des régions et la moyenne française (seconde colonne du Tableau 1) proviennent, selon des proportions variables, des deux effets (structurel et régional). Pour ce faire, on retiendra pour la suite de l'étude les 4 principales CSP de salariés (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers).

Composante structurelle :

On se demande d'abord dans quelle mesure ces différences dépendent de la composition des salariés (effet structurel). On détermine alors ce que serait le salaire moyen dans chaque région si chacune des catégories y était rémunérée comme elle l'est en moyenne en France.

On présente ensuite les tableaux montrant la répartition socio-professionnelle des salariés dans chaque région française (Tableau 2) et les salaires moyens en France pour chacune des catégories de salariés (Tableau 3).

Si chaque catégorie de salariés dans une région A gagnait comme la moyenne française, le salaire moyen de cette région (salaire structurel de A) serait alors :

$$\text{Salaire structurel de A} = \frac{[(\text{CADRE} * \text{Scadre}) + (\text{PROFI} * \text{Sprofi}) + (\text{EMPL} * \text{Sempl}) + (\text{OUVR} * \text{Souvr})]}{\text{Total des salariés de A}}$$

où : CADRE : Nombre de cadres dans la région A
Scadre : Salaire moyen des cadres en France

PROFI : Nombre de professions intermédiaires dans la région A
Sprofi : Salaire moyen des professions intermédiaires en France

EMPL : Nombre d'employés dans la région A
Sempl : Salaire moyen des employés en France

OUVR : Nombre d'ouvriers dans la région A
Souvr : Salaire moyen des ouvriers en France

-En Alsace, le salaire structurel est égal à :

$$\text{Salaire structurel en Alsace} = ((49\ 848 * 194\ 821) + (113\ 308 * 110\ 542) + (17\ 888 * 73\ 563) + (280\ 156 * 73\ 439)) / 622\ 200$$

$$\text{Salaire structurel en Alsace} = 89\ 956,03 \text{ FF.}$$

-On compare ce salaire "structurel" au salaire moyen en France, et l'on peut déceler dans quelle mesure ce salaire structurel peut expliquer l'écart observé entre le salaire moyen en Alsace et le salaire moyen français :

$$\text{Salaire Structurel} - \text{Salaire National} = \text{Effet Structurel}$$

$$\text{ainsi, en Alsace : Effet structurel en Alsace} = 89\ 956,03 - 92\ 410,32 = -2\ 454,28$$

-On peut donc dire que par le seul effet de la structure de sa population active salariée, l'Alsace enregistre un salaire moyen inférieur de 2 454,28 francs au salaire moyen national.

On dira également que l'Alsace subit un "effet structurel" de -2 454,28 francs par personne salariée. Cet effet structurel abaisse donc le salaire moyen en Alsace.

Composante régionale (ou résiduelle) :

Or, le salaire moyen observé en Alsace est inférieur de 3 967,79 francs par salarié au salaire moyen observé en France (Tableau 1). **L'effet structurel n'explique donc qu'une partie de cette différence.**

Il reste donc à expliquer une différence de :

$$-3\,967,79 - (-2\,454,28) = -1\,513,51$$

On dira que -1 513,51 représente l'effet régional ou résiduel de l'Alsace, et reflète dans ce cas, des salaires qui sont inférieurs en général à la moyenne française, ceci toutes choses étant égales quant à la structure socio-professionnelle des salariés. Cette différence peut être due à l'une ou plusieurs des catégories de salariés alsaciens. *Seule une étude d'un tableau montrant par région le salaire moyen de chaque catégorie de salariés permettrait de le dire.*

De manière générale :

Effet régional = différence entre le salaire régional observé et le salaire moyen français - l'effet structurel.

ou encore,

Effet régional = (salaire régional observé - salaire moyen français) - (salaire structurel de la région - salaire moyen français)

Les deux "salaire moyen français" s'annulant, on a donc:

Effet régional = salaire régional observé - salaire structurel

Les effets structurels et résiduels (ou régionaux) sont présentés pour l'ensemble des régions françaises dans le tableau 4.

Ces deux composantes peuvent être représentées de plusieurs manières :

- soit sous forme de graphique cartésien mettant une des composantes en fonction de l'autre (Figure 2). Les différences observées entre les salaires moyens régionaux et le salaire moyen français correspondent alors à la somme des deux composantes. On y remarque surtout l'écart important entre l'Ile-de-France et l'ensemble des autres régions françaises, tant du point de vue de l'effet structurel que de l'effet résiduel.

- soit sous la forme de deux cartes, qui décomposent les salaires régionaux selon les deux effets (Figure 3, Figure 4). Les cartes permettent de différencier les régions, en faisant moins intervenir dans la représentation la forte marginalité de l'Ile-de-France.

On remarque alors de faibles effets structurels dans un large Midi français (Figure 3). L'effet structurel est au contraire fortement négatif en Corse, dans les régions Poitou-Charentes, Basse-Normandie, et Franche-Comté. Il est en général négatif dans un large "croissant" Nord de la France.

L'effet résiduel est en moyenne plus important que l'effet structurel, ce qui exprime une plus forte disparité entre les régions selon leur niveau de salaire (toutes choses étant égales quant à la composition socio-professionnelle de leurs salariés), que selon la répartition socio-professionnelle de leurs salariés (Figure 4). Ce ne sont absolument pas les mêmes régions qui sont caractérisées par les plus forts effets résiduels négatifs. Les régions du Nord sont relativement moins défavorisées, à la différence de la Bretagne, du Limousin et du Languedoc-Roussillon.

Ainsi, les salaires moyens des régions françaises cachent des situations fort différentes. Par exemple, le Languedoc-Roussillon et les Pays-de-la-Loire ont des salaires moyens très semblables, qui ne proviennent pourtant pas des mêmes effets : si le Languedoc-Roussillon "subit" plutôt un effet résiduel, c'est l'effet structurel qui prime pour définir le salaire moyen des Pays-de-la-Loire par rapport à la moyenne française.

Cet exercice est très facilement insérable dans un programme annuel. S'il s'agit d'un programme de géographie générale, régionale, ou économique, ce thème est intéressant, et permet de mettre en relation les salaires et les structures de la population active salariée. S'il s'agit d'un programme de méthodes statistiques en géographie, il peut s'inscrire avant ou après la présentation des relations entre deux variables : il s'agit ici d'un cas particulier de l'explication d'une variable quantitative (le salaire moyen) par une variable "multiple" (la composition socio-professionnelle des salariés). On en dégage des résidus, comme dans un modèle classique.

Prolongements :

Il existe d'autres exemples possibles pour utiliser cette méthode comme le montre l'exemple tiré de Libération (Figure 5). Les prolongements sont toutefois limités. Les exemples sont difficiles à trouver et surtout difficiles à construire entièrement, car il faut des données de base très décomposées avec des nomenclatures homogènes, ce qui est assez rare.

Bibliographie :

Cet exercice est très largement inspiré du même exemple réalisé sur des données plus anciennes. Cet exemple est développé et expliqué dans l'ouvrage de :

SANDERS L. et DURAND DASTES F., 1985, *L'effet régional : les composantes explicatives dans l'analyse spatiale*, Montpellier, GIP RECLUS, Coll. RECLUS-Mode d'emploi, 47 p.

Des comparaisons avec les résultats trouvés dans cet ouvrage peuvent d'ailleurs permettre de montrer l'évolution des salaires et des deux composantes dans les régions françaises.

Autres références :

BELBEOCH O., 1983, *Note sur les différences de fécondité entre les régions françaises*, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°55-56, pp.59-64.

DELAMARRE A., 1983, *Les communes à chefs-lieux inférieurs à 50 habitants*, Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, T.54.

Tableau 1: LES SALAIRES DANS LES REGIONS FRANCAISES EN 1988

REGIONS	SALAIRE ANNUEL MOYEN PAR ACTIF SALARIE (X1)	DIFFERENCE AVEC LE SALAIRE MOYEN NATIONAL (X1-Xm)
ALSACE	88442,5	-3967,7
AQUITAINE	86505,7	-5904,5
AUVERGNE	83147,6	-9262,7
BOURGOGNE	84530,7	-7879,6
BRETAGNE	83686,8	-8723,4
CENTRE	85560,9	-6849,3
CHAMPAGNE-ARDENNES	84234,4	-8175,8
CORSE	79770,9	-12639,3
FRANCHE-COMTE	81816,0	-10594,3
ILE-DE-FRANCE	112517,8	20107,5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	84027,4	-8382,9
LIMOUSIN	81460,6	-10949,7
LORRAINE	85163,0	-7247,2
MID-PYRENEES	86041,4	-6368,9
NORD-PAS DE CALAIS	85053,0	-7357,2
BASSE NORMANDIE	81679,7	-10730,5
HAUTE NORMANDIE	89176,9	-3233,3
PAYS-DE LA-LOIRE	83924,7	-8485,5
PICARDIE	87840,7	-4569,6
POITOU-CHARENTES	82390,1	-10020,1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	89967,7	-2442,5
RHONE-ALPES	89549,2	-2861,1
SALAIRE MOYEN NATIONAL (Xm)	92410,32	

Figure 1: LES SALAIRES DANS LES REGIONS FRANCAISES EN 1988

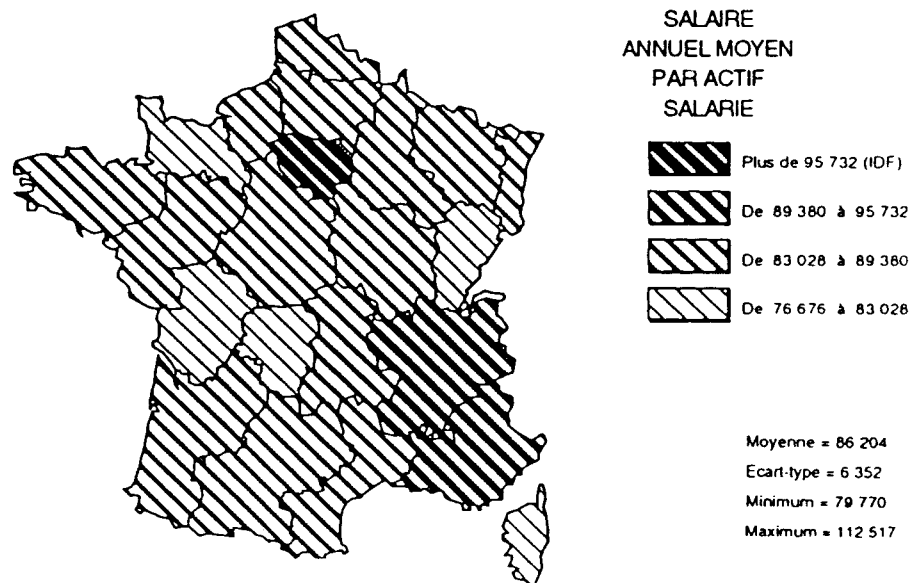


Tableau 2: LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES SALARIES
DANS LES REGIONS FRANCAISES

REGIONS	POPULATION ACTIVE 1990				
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	EMPLOYES	OUVRIERS	TOTAL
ALSACE	49848	113308	178888	280156	622200
AQUITAINE	73056	173024	290692	349176	885948
AUVERGNE	30312	87336	131284	190012	438944
BOURGOGNE	37976	101156	165504	244572	549208
BRETAGNE	66164	169348	270216	349752	855480
CENTRE	60432	150216	251140	374128	835916
CHAMPAGNE-ARDENNES	31756	87040	137068	229936	485800
CORSE	3644	11268	26652	26424	67988
FRANCHE-COMTE	24020	73844	102920	192184	392968
ILE-DE-FRANCE	725796	998116	1605696	1233100	4562708
LANGUEDOC-ROUSSILLON	51576	119176	195100	219416	585268
LIMOUSIN	16336	44028	72480	99420	232264
LOTTRE	57112	160668	236028	382520	836328
MIDI-PYRENEES	65844	153208	244096	270116	733264
NORD-PAS DE CALAIS	90432	244796	356296	630544	1322068
BASSE-NORMANDIE	27456	81316	137580	208956	455308
HAUTE-NORMANDIE	44008	113964	179712	298164	635848
PAYS-DE-LA-LOIRE	68832	184828	303784	445156	1002600
PICARDIE	42440	113780	174740	308020	638980
POITOU-CHARENTES	33096	87964	161548	220620	503228
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	128456	275856	482488	465620	1352420
RHONE-ALPES	168280	394516	548136	780264	1891196
TOTAL	1897872	3938696	6252048	7798260	19886876

Tableau 3: LES SALAIRES MOYENS DES DIFFERENTES CATEGORIES
SOCIO-PROFESSIONNELLE DES SALARIES

PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES SALARIEES	SALAIRE MOYEN ANNUEL EN 1988
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	194821
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	110542
EMPLOYES	73563
OUVRIERS	73439

Source: INSEE, 1992

Tableau 4: LES SALAIRES DANS LES REGIONS FRANCAISES EN 1988:
Décomposition en effets structurels et résiduels

REGIONS	REVENU STRUCTUREL	EFFET STRUCTUREL	EFFET RESIDUEL (REGIONAL)
ALSACE	89956	-2454,2	-1513,5
AQUITAINE	90735,0	-1675,2	-4229,3
AUVERGNE	89240,6	-3169,6	-6093,0
BOURGOGNE	88703,3	-3706,9	-4172,6
BRETAGNE	90210,8	-2199,5	-6523,9
CENTRE	88918,9	-3491,3	-3358,0
CHAMPAGNE-ARDENNES	88056,2	-4354,0	-3821,7
CORSE	86142,6	-6267,6	-6371,7
FRANCHE-COMTE	87863,0	-4547,2	-6047,0
ILE-DE FRANCE	100907,5	8497,1	11610,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91732,1	-678,2	-7704,7
LIMOUSIN	89048,2	-3362,1	-7587,6
LOTTRE	88890,9	-3519,3	-3727,8
MIDI-PYRENEES	92132,1	-278,1	-6090,7
NORD-PAS DE CALAIS	88645,2	-3765,0	-3592,1
BASSE-NORMANDIE	87422,4	-4987,8	-5742,7
HAUTE-NORMANDIE	88525,1	-3885,2	651,8
PAYS DE LA LOIRE	88649,7	-3760,5	-4725,0
PICARDIE	88141,6	-4268,6	-300,9
POITOU-CHARENTES	87947,3	-4462,9	-5557,2
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	92580,3	170,0	-2612,6
RHONE-ALPES	92015,5	-394,7	-2466,3

Figure 2: LES SALAIRES DANS LES REGIONS FRANCAISES EN 1988:
Décomposition en effets structurels et résiduels

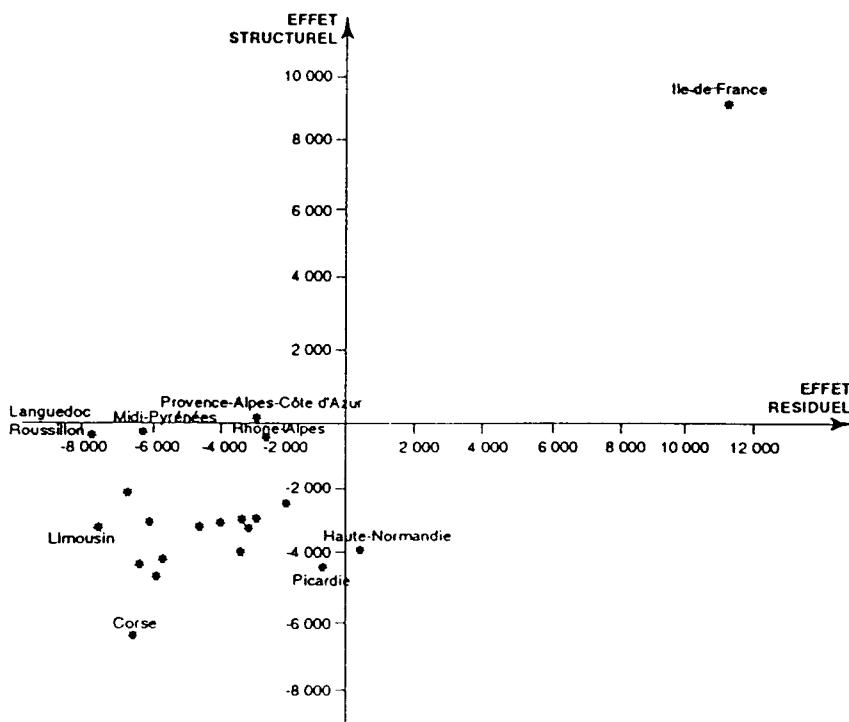
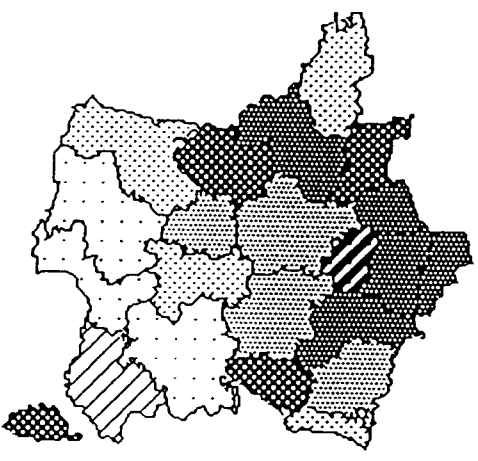


Figure 3 : **EFFET STRUCTUREL**
(différences inter-régionales venant de la composition socio-économique des salariés)



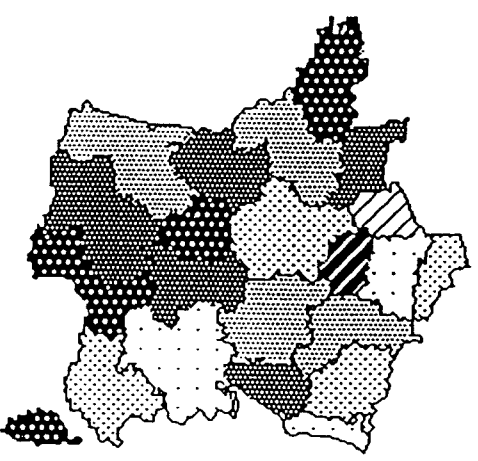
Différence de salaire avec la moyenne française (en francs) :

	De 710 à 8500
	De 0 à 710
	De -716 à 0
	De -3207 à -716
	De -3732 à -3207
	De -4388 à -3732
	De -6267 à -4388

Moyenne = -2570,98
Ecart-type = 2909,15
Minimum = -6267,64
Maximum = 8497,19
Discrétisation en classes de même effectif, sauf pour les deux classes positives

C. Rozenblat, 1994

Figure 4 : **EFFET RESIDUEL**
(différences inter-régionales toutes choses égales quant à la structure socio-économique des salariés)



Différence de salaire avec la moyenne française (en francs) :

	De 652 à 11 610
	De 0 à 652
	De -2 500 à 0
	De -3 760 à -2 500
	De -4 730 à -3 760
	De -6 100 à -4 730
	De -7 700 à -6 100

Moyenne = -3 635
Ecart-type = 3 960
Minimum = -7 700
Maximum = 11 610
Discrétisation en classes d'effectifs égaux sauf pour les deux classes positives

Source: INSEE, 1992

Figure 5:

S3 O O I E T E

EDUCATION

L'enseignement abat ses nouvelles cartes

La «géographie de l'école» établie par le ministère de l'Education dresse le bilan par académie du système éducatif. Et met fin à certains préjugés, notamment sur les facteurs de réussite scolaire.

Plus qu'un changement, c'est une véritable révolution culturelle. En rendant publique, hier, sa «géographie de l'école», le ministère de l'Education nationale donne un grand coup de pied dans la fourmilière. Les 36 indicateurs caractéristiques du système éducatif qu'il a choisis de comparer académie par académie mettent fin, d'un coup, à plusieurs générations de préjugés. Ceux qui croyaient encore à une France scolaire homogène observeront le chemin parcouru. Mais les autres qui, au vu d'études partielles, pensaient connaître la carte de l'éducation, devront eux aussi revoir leur copie. Acquis scolaires, résultats au baccalauréat, pourcentage d'élèves au lycée, sorties sans qualification, nombre d'étudiants ou encore répartition des moyens, le tout comparé dans le temps, permettent en effet de remettre à jour l'ensemble des données. Et de mesurer l'effet des politiques d'éducation menées tant par les régions que par les académies.

Finis les faux-semblants confortés par des statistiques parcelaires. L'académie de Strasbourg pourra toujours se féliciter de son taux de réussite remarquable au baccalauréat, mais on ne manquera pas de lui rétorquer qu'avec à peine plus de 53% d'une classe d'âge parvenant au baccalauréat, l'Alsace est cette fois en queue de peloton. Autant dire que l'écrémage se fait en amont. Rien d'étonnant peut-être, compte tenu de l'importance historique de l'apprentissage dans cette région. Mais on y voit tout de même plus clair.

Tradition locale donc, mais aussi politique régionale et attentes des parents. Ainsi découvre-t-on qu'il ne suffit pas d'établir la structure sociale d'une population pour connaître ses chances de succès scolaire. Bien sûr, les enfants d'enseignants, de cadres supérieurs ou de professions libérales réussissent mieux que les fils et filles d'ouvriers ou d'agriculteurs. Mais la Bretagne, le Limousin, la Lorraine s'en sortent mieux que leur niveau socio-économique ne le laisserait entendre. Tandis que la Picardie, l'Alsace, présentent des résultats décevants (voir graphique).

Les certitudes s'effondrent. Alors qu'il y a 30 ans, la France méridionale, l'Île-de-France et la Bretagne présentaient une avance scolaire importante par rapport au Nord et à l'Est, la carte s'est morcelée. «Ce paysage n'a pas totalement disparu mais il se trouve singulièrement relativisé», indiquent les auteurs. Les mauvais élèves d'hier ont mis les bouchées doubles. Quant au Limousin, au Nord et au Centre, jadis à la traîne, leurs performances les rapprochent des meilleurs.

Cette tendance, on la retrouve dans le second degré, le taux d'accès au bac l'a montré. Il n'y a guère que dans l'enseignement supérieur où la primauté du Sud demeure nette. Partout, la part d'étudiants dans la population scolaire a augmenté. Et si Bordeaux, Aix, Lyon ou Toulouse restent en avance... «on a vu la France du Nord avancer à marche forcée pour rattraper la France du Sud», note l'étude.

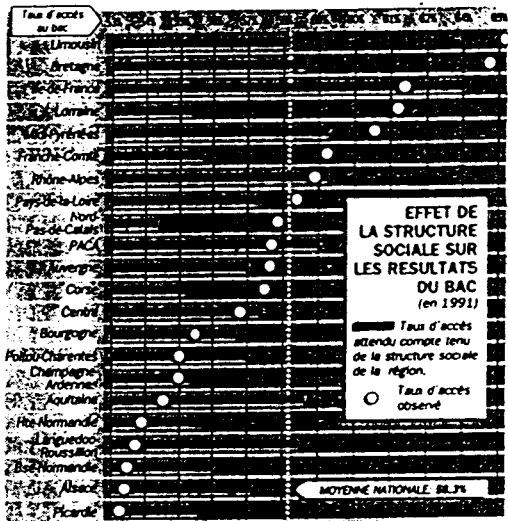
L'école n'est pourtant pas seule au monde. L'examen du niveau général des concours, réalisé chaque année lors

des «trois jours» par le ministère de la Défense, le montre bien. Certes, les académies en retard ont une fois de plus, davantage profité de la progression générale de ces dix dernières années. Mais entre Amiens, Rouen ou Lille qui ferment la marche, et Paris ou Versailles qui caracolent en tête, la hiérarchie demeure. Seule la Bretagne réussit un saut significatif.

Le croisement des résultats réserve quelques surprises. On y découvre notamment qu'entre le taux de chômage des jeunes dans une région et le nombre de sorties du système éducatif sans qualification, le lien est bien ténu. Faible est également la corrélation entre les moyens attribués et les résultats scolaires des académies. De quoi donner des sueurs froides à ceux qui se battent chaque année pour obtenir des postes? «Pas du tout», rassure le ministère. «L'augmentation de moyens est nécessaire. Mais pas suffisante.» A l'heure où l'opposition dénonce le «gouffre» de l'Education, l'information sera sans doute exploitée. Peut-être la droite réfléchira-t-elle en revanche à deux fois avant de «régionaliser» l'enseignement. Car, en dix ans, les disparités géographiques ont bel et bien reculé.

Nathaniel HERZBERG

Géographie de l'école. Direction de l'évaluation et de la prospective, 58 boulevard du Lycée, 92 170 Vanves 120 F



LECTURE : Au vu des statistiques nationales, la catégorie socio-professionnelle des parents permet d'établir un taux théorique d'accès au baccalauréat. Ainsi par exemple en Picardie, ce taux «attendu» d'accès au baccalauréat est de 55,6%, trois points en dessous de la moyenne nationale; cet écart caractérise le handicap social de la région. En fait, le taux réel ou «observé» est de 53,2%. Cette différence avec le taux «attendu» mesure l'influence des facteurs non sociaux.

MOSELLE

Le juge fouille les comptes des Schtroumpfs

Le parc de loisirs d'Agondange a déposé le bilan fin 90. Le parquet de Metz vient d'ouvrir une enquête pour savoir où est passée une partie de l'argent.

Quand correspondance Schtroumpfs? Plus de deux ans après la déconfiture du Big Bang Schtroumpf d'Agondange, en Moselle, le parquet de Metz vient d'ouvrir une information judiciaire contre X pour abus de biens sociaux. Et le juge chargé de l'enquête, Marie-Laurence Denitzki, va chercher à savoir ce que sont devenus 55 millions de francs apportés par l'augmentation de capital votée en 1990 et déposés au Banco di Napoli, au Luxembourg.

Ouvert en grandes pompes le 6 avril 1989 sur les friches de l'industrie sidérurgique moribonde, le parc du Big Bang Schtroumpf devait donner «une autre image de la Lorraine». Celle de la réussite. Il devait apporter du rêve, de la couleur et surtout des emplois. L'idée était née dans la tête de deux copains du lycée de Thionville, Gérard Kleinberg et Didier Brennemam. Avec l'appui de la Solodev (Société lorraine de développement) et du FIL (Fonds d'industrialisation de la Lorraine), les capitaux affluèrent. Il y a Bouygues, Sodexo, quelques rois du pétrole (dont l'Etat du Koweït) et un pool bancaire. L'investissement initial est de 720 millions de francs.

Il faut bien ça pour mener à bien ce projet ambitieux auquel Jacques Chérèque, alors préfet chargé du redéploiement industriel de la Lorraine, croit dur comme fer. Pierre Julien, énarque et secrétaire général de la société sidérurgique Sacilor, devient

PDG de Soverpark. Sur 170 hectares, manèges et animations prennent des proportions gigantesques. Ils doivent attirer les visiteurs de Lorraine et des pays voisins et apporter quelque 800 emplois directs dans un secteur saigné à blanc par la crise.

Matignon versera 50 millions de francs et financera les accès au parc. Le Fonds européen de développement régional apportera 70 millions de francs. Pourtant, le parc des Schtroumpfs n'attirera pas la foule. On comptait sur 1,8 million de visiteurs la première année. Il en vint 700 000. On en attendait 700 000 la deuxième année, 400 000 seulement sont passés au guichet. Malgré une réduction draconienne des effectifs (800 salariés au début, 90 seulement lors de la réouverture au printemps 1990), le déficit s'est creusé.

Pour boucher les trous, Pierre Julien obtient pour l'exercice de 1990 une augmentation de capital de 100 millions de francs, 75 MF au printemps 25 MF à l'été. Il joue aussi la carte du show-biz en faisant venir Tina Turner, Patricia Kaas et Jean-Luc Lahaye au milieu des petits lutins. Le public lorrain ne suit pas. Après une deuxième saison catastrophique, le PDG de Soverpark dépose le bilan en octobre 1990. Le passif atteint alors 369 millions de francs. Trois mois plus tard, les Schtroumpfs sont rachetés 55 millions de francs par la société belge Wabbi.

Mais déjà des voix s'élèvent pour demander des comptes. Le docteur Jean Kiffer, député maire (apparenté RPR)

d'Amnéville en Moselle, se dit «choqué par l'absence de poursuites pénales» et dénonce «les détournements de fonds publics». Il s'interroge sur l'utilisation des fonds de la Solodev qui aurait investi 90 millions de francs sous forme de voyages et de frais d'études. Même chose pour le Fonds d'industrialisation de la Lorraine qui aurait, dit-il, englouti 50 millions de francs dans l'affaire. Au total, «500 millions de francs ont été dilapidés en pure perte», écrit Jean Kiffer. L'étude de ce projet a dû nécessiter beaucoup de rencontres, de voyages et de réceptions, puisqu'assure-t-il, «on a relevé dans les comptes de l'année 1990 une facture de 6 millions de francs à l'hôtel Sofitel de Metz».

En janvier 1992, le procureur général de Metz informait la chancellerie de son désir d'en savoir un peu plus sur Soverpark. En mai, une enquête préliminaire était demandée à la section économique et financière de la PJ.

Aujourd'hui, l'ouverture d'une information judiciaire risque donc de donner de la Lorraine «une image» bien éloignée de celle que l'on voulait plaquer sur les friches industrielles. Une image de magouille et de tpmage.

Le juge devra entre autres démêler les liens qui unissaient différentes sociétés-satellites à Soverpark, et plus particulièrement le rôle joué par la Société Pierre Julien Direction et Développement (PJDD). Car bien des interrogations demeurent sur la destination de certains fonds. Roger TRINCA

L I B E R A T I O N

1993 JEUDI 14 JANVIER